

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 10 (1874)

**Heft:** 14

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

SAINT-IMIER.



15 Juillet 1874

10<sup>e</sup> année.

N<sup>o</sup> 14.

# L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois.

---

**SOMMAIRE.** — L'instruction primaire en Saxe. — De l'Enseignement de la langue française et en particulier de la principale cause du peu de succès qu'on obtient par l'étude de la grammaire. — L'instruction publique à Bâle. — Correspondances. — Chronique bibliographique. — Chronique scolaire.

---

## L'instruction primaire en Saxe.1)

La Saxe royale est un des pays de l'Europe où l'instruction publique est le plus en progrès. Avec une superficie de 272 lieues carrées et une population de deux millions et demi d'habitants, donc avec une population pareille à celle de la Suisse, la Saxe royale compte 2,143 écoles primaires publiques fréquentées par 429,679 enfants, 5,060 maîtres, sans compter 124 écoles privées avec 8,267 élèves et 744 maîtres. La Saxe compte 91 jardins d'enfants. Les élèves ont de 6 à 14 ans.

---

1) Cet article est tiré en partie du journal espagnol le *Profesorado*, publié à Grenade par M. Francisco Javier Cobos (n<sup>o</sup> du 10 février).

Le programme de l'école se compose des branches suivantes : religion et morale, langue, lecture, écriture, calcul, grammaire, histoire, géographie, histoire naturelle, notions de physique, chant, dessin et gymnastique. Les écoles primaires se divisent en écoles simples, moyennes et supérieures.

Les écoles simples ou élémentaires sont les plus nombreuses. Elles forment deux cours et divisions qui reçoivent leurs leçons à des heures différentes. Dans les écoles du degré moyen, on unit l'étude d'une langue étrangère à celle de l'allemand.

L'entretien des écoles publiques est du ressort des communes ; si elles sont pauvres, l'Etat vient à leur aide pour la construction des locaux ou pour parfaire le traitement des maîtres. Il y a des pensions de retraite auxquelles est affecté un fonds spécial administré par l'Etat.

La pension des maîtres d'école est du 33 p. % de leur traitement après 10 ans de service, et s'élève de 80 à 100 après 40 ans de service, car on n'a pas pour principe de laisser mourir un vieux serviteur à l'hôpital. La veuve de l'instituteur reçoit le cinquième du traitement de son mari, et chaque fils un cinquième également jusqu'à l'âge de 18 ans.

En 1872, les dépenses pour l'école se sont élevées à fr. 36,631,620, sans compter les 6 millions donnés par l'Etat.

Le nombre des écoles normales dans la Saxe royale est de 16, dont 15 évangéliques et une catholique ; chacune compte environ 150 élèves. Les cours y sont de six ans ; on n'y est pas admis avant l'âge de 14 ans.

L'enseignement dans ces écoles normales comprend la religion, la pédagogie, la psychologie, la langue et la littérature allemande, l'arithmétique, la géométrie, l'histoire naturelle, la physique, l'histoire, la géographie, la musique, l'écriture, le dessin, la gymnastique.

Les écoles normales sont encore organisées en internats pour ce qui concerne les classes inférieures. Mais arrivés aux classes supérieures et, partant, à un certain âge, les élèves-maîtres ne sont pas tenus de vivre à l'internat. Chose digne de remarque, il est peu de jeunes gens qui profitent de cette latitude, attendu que l'entretien ne coûte que fr. 640 dans l'internat, et qu'il serait impossible de se procurer, au dehors, une pension convenable à ce prix.

A chaque école normale est attachée une école pratique ou d'application qu'on a le bon esprit de ne pas appeler une école modèle. Cette institution est divisée en quatre classes.

Le corps enseignant se compose d'un directeur et de neuf ou dix professeurs.

Il y a deux examens seulement à subir: l'un pour la collation du titre de maître auxiliaire, qui donne le droit de donner des leçons dans les maisons particulières, l'autre pour la collation du diplôme.

La facilité accordée aux élèves-maîtres de donner des leçons particulières prouve que la vie d'internat, en Saxe, ne doit pas être confondue avec la vie claustrale et la réclusion presque absolue de certaines écoles normales. C'est à ces dernières surtout que s'adressent les justes critiques dont a été et est encore l'objet la séquestration des élèves en général et celle des élèves-instituteurs.

Un de nos amis et ancien élève, notre collaborateur naguère à l'*Educateur* (qu'il néglige un peu depuis quelque temps), M. Xavier Ducotterd, nous écrivait de Chemnitz, en Saxe, où il enseignait avant son appel à Francfort sur-le-Mein.

« Si l'école prospère dans ce pays, elle le doit avant tout au caractère de ce peuple bon, intelligent et éminemment actif et laborieux. Elle en est redevable à ses souverains, au dernier surtout, le roi Jean I<sup>r</sup>, modèle de travail, de justice et de loyauté, en même temps qu'il est l'un des plus savants philologues de son royaume. Sa traduction de Dante est une des meilleures qu'on connaisse. Il n'est pas rare de voir le roi Jean aller en simple bourgeois s'asseoir dans une humble école de village, et après avoir passé une heure à observer la marche de l'enseignement, donner des marques d'encouragement et de sollicitude à l'instituteur et à ses élèves. »

Depuis lors, comme nous l'avons annoncé à nos lecteurs, le roi Jean est mort. Mais le pli est pris et il est à espérer que la Saxe continuera à marcher à la tête du progrès scolaire, comme il est aussi un des premiers pays pour le commerce, l'industrie, la vente des livres.

A. DAGUET.



De l'enseignement de la langue française et en particulier de la principale cause du peu de succès qu'on obtient par l'étude de la grammaire.

(Suite.)

Il n'y a qu'à prendre un cas parmi les erreurs que répand la grammaire sur les temps des verbes. Par exemple, elle détermine la différence qu'il y a entre le *plus-que-parfait* et le *passé antérieur* en disant que ce dernier indi-

que que l'action en a précédé *immédiatement* une autre également passée. Or, il n'y a qu'à analyser cette forme du verbe pour s'assurer qu'elle n'exprime nullement cette antériorité immédiate, laquelle est, au contraire, exprimée par d'autres termes de la phrase. Ainsi quand on dit « je partis aussitôt que j'eus reçu l'argent » ; c'est le mot « aussitôt » et non la forme verbale qui exprime ce rapport. Maintenant, qu'on examine l'usage que les bons auteurs font de ce temps ; on verra qu'ils l'emploient conformément à sa signification naturelle et jamais d'après celle qui lui est attribuée par la grammaire.

Il en est de même pour les autres règles. Elles ont beau tordre arbitrairement le sens des expressions, il s'impose de lui-même à ceux qui connaissent la langue, et comme les grammairiens la connaissent pourtant mieux qu'ils ne l'enseignent, ils sont les premiers, en écrivant, à contredire leurs propres doctrines. Les règles telles que la grammaire les formule ne peuvent rien déterminer, rien fixe. C'est un réseau artificiel qui enchaîne l'étude de la langue et qui fait protester partout, à la manière de Galilée : *E pure si muove !*

La langue étant la forme de la pensée, qui est la chose du monde la plus libre, se modifiant à l'infini par les transformations les plus diverses et les plus inattendues, comment se fait-il qu'on en soit venu à vouloir la mouler dans ces règles grossières pour l'offrir à l'étude sous cette forme et s'attendre avec cela à des résultats satisfaisants ? Cette ombre au milieu des progrès intellectuels de notre siècle qu'on appelle celui des lumières, est encore un de ces errements qu'il faut attribuer aux circonstances de l'éducation intellectuelle plutôt qu'aux hommes qui se sont occupés de l'étude de la langue. »

Les défauts de la grammaire dont nous venons de parler concernent cette méthode en général et ces défauts ; elle les a en commun avec les prétendues sciences que nous avons mentionnées plus haut, mais la grammaire est, en outre, entachée d'une multitude d'autres erreurs de détail qui lui sont particulières et auxquelles nous aurons l'occasion de revenir.

Ces deux sortes de défauts produisent deux séries de conséquences fâcheuses qui se développent l'une à côté de l'autre, par suite de l'emploi de la grammaire dans l'instruction publique et privée.

Occupons-nous d'abord de la première, provenant des défauts généraux de la grammaire comme méthode. Ils sont la cause de la répugnance que l'on signale partout pour cette étude et qui paralyse les moyens mis en œuvre pour la faire prospérer. Et cependant l'objet dont s'occupe la grammaire n'a rien de repoussant par lui-même. Connaitre sa langue et savoir bien s'exprimer est un avantage dont on fait partout le plus grand cas ; il fait valoir les aptitudes naturelles de l'homme et l'art qui le procurerait dans des conditions accessibles à tous, serait éminemment apte à intéresser la jeunesse et à devenir populaire.

Mais l'aversion pour la grammaire nous vient de cet instinct profond qui devine ce qui est faux, qui guide souvent l'opinion et lui fait flairer l'erreur avant même qu'on sache en quoi elle consiste.

Cet éloignement qu'inspire la grammaire, loin de diminuer à mesure qu'on perfectionne l'enseignement, devient de plus en plus marqué et plus général. Il n'y a qu'à s'informer auprès des instituteurs qui ont à enseigner d'autres branches, concurremment avec celle-ci et qui ont pu observer et comparer les dispositions des élèves. Combien, sur cent personnes, y en a-t-il qui soient disposées pour l'étude de la grammaire ?

Les grammairiens ont naturellement cherché à atténuer les inconvénients les plus apparents de leur œuvre. Leurs travaux devaient nécessairement tendre à concilier la méthode grammaticale avec les exigences et les dispositions nouvelles des esprits. On a alors introduit dans la grammaire un certain usage du raisonnement, non ce raisonnement suivi, conséquent avec lui-même et tiré du fond de la chose, mais plutôt imitatif et comme un faux reflet de la marche qu'ont prise d'autres sciences et d'autres arts.

Poursuivant cette chimérique entreprise de conciliation, les grammairiens s'évertuent, avec une persévérance digne de plus de succès, à remanier en tout sens la matière grammaticale pour diminuer l'antipathie qui s'élève contre elle.

De là la multiplication et la diversité des nouvelles grammaires qu'on essaie successivement, qu'on remplace sans cesse pour revenir encore aux anciennes et se trouver enfin plus mécontent que jamais. On paraît bien loin de se lasser des efforts que l'on fait dans ce sens et de tourner en vain dans ce cercle sans issue où l'on revient toujours sur ses pas. Pendant ce temps le progrès se poursuit dans les autres choses, tout continue à marcher à l'entour et dans cette lutte difficile et opiniâtre que les grammairiens soutiennent contre le courant naturel des choses, on voit bien qu'ils perdent du terrain et qu'ils sont maintenant débordés de toutes parts.

Déjà le mécontentement général a provoqué la formation d'un parti considérable, un parti qui montre, il est vrai, plus d'énergie et d'enthousiasme que de vraie sagesse, mais qui travaille néanmoins avec une grande activité à faire mettre de côté toute la partie orthographique de la langue française et d'autres langues. Ce parti gagnant toujours du terrain en est déjà à s'organiser sous forme de sociétés en faveur de la phonographie, pour répandre dans le peuple ses écrits affranchis de toutes règles grammaticales. Ce symptôme décisif du mouvement qui s'opère actuellement dans les esprits doit être regardé comme le premier signal d'une révolution devenue nécessaire dans cette partie de l'instruction publique.

L'accroissement du nombre des partisans de cette prétendue réforme de l'orthographe, l'immense popularité qu'elle est en train d'acquérir, n'est due qu'aux inconvénients que présente la méthode grammaticale et à l'éloignement qu'elle inspire de plus en plus.

Ceux qui sont appelés à se servir des manuels ne peuvent rien à cela. Nous en connaissons qui, loin de se laisser aller au découragement, redoublent de zèle et de soins pour proportionner leurs efforts aux difficultés de l'ingrate tâche ; mais de leur propre aveu, le résultat le plus clair auquel ils arrivent c'est à se faire décerner l'épithète de *marchands de participes*.

Remarquons, en passant, que cette expression, quoique peu heureuse comme justesse, est cependant partout accueillie et répétée avec la plus franche satisfaction, elle est approuvée comme tout ce qui exprime une conviction intime ; aussi a-t-elle fait son chemin comme un bon mot. Cela est très-significatif, et si nous avions encore des augures, ils nous prédiraient, sur ce simple mot, que le règne de la grammaire est près de sa fin. Cette espèce de surnom, expression d'un sentiment de mépris pour ceux qui montrent quelque soin et quelque zèle dans l'enseignement de la grammaire, paraîtrait odieux en toute autre circonstance, puisque c'est mal récompenser le travail sérieux et l'accomplissement consciencieux du devoir que de l'avilir et le tourner en ridicule. Mais ici personne ne songe à protester ; quand une chose, n'ayant plus sa raison d'être, est destinée à périr, la justice même se tait.

En résumé, l'art grammatical se trouvant édifié sur les rapports qu'ont entre elles les *formes matérielles* du langage au lieu de se fonder avant tout sur les *rapports naturels* entre l'expression et la pensée, est voué, quoiqu'on fasse, à une décadence inévitable. Ce qu'il y a de regrettable, c'est que tant de bons esprits s'épuisent en vrais tours de force à perfectionner ou plutôt à raccommoder cette défroque d'un autre âge, au lieu de réunir leurs efforts pour créer une méthode qui satisfasse aux besoins qui se manifestent à notre époque.

La grammaire, bien qu'elle contienne un certain nombre de vérités de détail, repose dans son ensemble sur une conception fausse, par laquelle un art essentiellement d'*expression* a été peu à peu assimilé aux arts *mécaniques*, parce que, à l'époque où l'on a senti le besoin de le cultiver, on n'avait point d'autre méthode à lui appliquer que celle en usage pour ces derniers. La différence est pourtant fondamentale et facile à saisir. Le but et les produits d'un art mécanique ont quelque chose de fixe, de déterminé, de stable comme les lois physiques de la nature. Quand le maître dit à l'apprenti : Pour tel instrument recuis ton fer jusqu'à telle couleur, l'apprenti n'a qu'à suivre cette règle et il obtient invariablement le degré de dureté voulu. Bien différemment se passent les choses dans les arts d'*expression* où tout repose sur le fond mobile et infiniment variable de la pensée. L'*expression* suit bien aussi ses lois, mais elle repousse toute règle, parce que ce n'est pas l'*expression matérielle* qui est ici l'objet de l'art ; cet objet c'est de reproduire, chez les autres, une pensée. Ainsi ce qu'il faut comme base de cet art, ce sont des principes qui dirigent et non des règles qui arrêtent. On n'a pas atteint le but quand on a produit une expression matériellement conforme à la règle. C'est en cela que les règles trompent, et c'est ce qui fait que dans le langage il arrive si souvent que deux interlocuteurs croient s'entendre quand même il n'en est rien, ou paraissent en désaccord quand ils ont, au fond, la même pensée.

On remarquera aussi dans la grammaire comme dans les sciences du moyen âge, l'absence de tout point de vue élevé, le même terre à terre dans les procédés visant à un but plus ou moins illusoire ; enfin tous les inconvénients d'une chose qui a été établie d'abord provisoirement et en attendant mieux, mais que la paresse d'esprit a bientôt fait prendre pour mesure et

pour base fondamentale. De là vient qu'il n'y a pas de vraie logique pour la grammaire et que dans celle-ci tout se trouve subordonné à des points de vue étroits, souvent opposés entre eux, qu'aucune unité ne relie et où n'a jamais pu circuler cet esprit fécondant qui fait progresser si rapidement toutes les autres sciences.

On cherche par différentes voies à sortir de cette situation que l'on subit, en pédagogie, comme un immense cauchemar. Quelques écrivains, et ce sont les élèves de la philologie moderne, comprennent bien que la phonographie ne serait qu'une brutale mutilation des langues et cherchent à appliquer les résultats de la grammaire comparée à la grammaire française.

Cette méthode semblerait la plus rationnelle et la plus conforme à l'esprit scientifique de notre époque; mais elle a pour inconvénient qu'on ne peut songer à l'employer que pour ceux qui connaissent plusieurs langues. Et encore cette méthode, qu'elle procède par la comparaison analytique comme celles de Bopp et de Diez, par la comparaison synthétique comme celle de F. Becker, ou par la comparaison historique comme celle de Brachet, elle ne fait, après tout, que commenter, expliquer, compliquer ou même contredire les détails de la grammaire populaire. C'est une science que chacun trouvera intéressante et très-instructive, mais qui ne peut guère aider à parler et à écrire correctement; elle n'est pas pratique.

D'autres enfin, au nombre desquels se trouvent la plupart des grammairiens français modernes, invoquant certaines considérations de logique, demandent instamment que l'Académie française simplifie les règles de la grammaire nationale ou du moins en réduise le nombre. Mais la logique dans les détails ne sert guère quand elle manque à la base de tout l'édifice, et l'Académie qui sent bien l'ambiguité de cet état de choses, plutôt que se risquer sur ce terrain scabreux, s'y refuse obstinément. *Non possumus!*

Cette situation laisse deux alternatives. Ou bien on continuera aussi long-temps que possible l'enseignement du français avec la grammaire, en refondant indéfiniment les manuels, ou l'on travaillera à lui substituer une autre méthode qui remplisse le but auquel prétend la grammaire sans avoir les inconvénients de celle-ci.

Quelles seraient pour l'instruction publique les conséquences qui résulteraient de la première de ces alternatives, et dans l'autre sur quels principes devrait être fondée une méthode naturelle pour être réellement fructueuse? C'est ce que nous tâcherons d'examiner prochainement.

L. BARD.

---

### L'instruction publique à Bâle.

Quoi de plus rare et de plus réjouissant, par ce temps de canons et de fusils à aiguille, qu'un Etat dépensant pour l'instruction publique fr. 10 par âme de population! Cet Etat existe, bien petit, il est vrai, mais enfin il

existe, c'est le canton de Bâle-Ville qui, pour 45,000 âmes de population, solde son budget d'instruction publique par plus de fr. 400,000. Nous avons sous les yeux le rapport du *conseil d'éducation*, autorité scolaire suprême, présidée par un conseiller d'Etat. Ce rapport passe en revue tous les établissements scolaires, depuis l'université avec son imposant cortége de bibliothèques et de collections, jusqu'à l'école primaire, en indiquant partout les chiffres de fréquentation, les mutations de personnel, etc. Nous y voyons avec plaisir que les autorités, après avoir pourvu à la bonne organisation de l'enseignement, songent enfin à mettre en rapport la convenance de l'extérieur avec l'excellence du fond en remplaçant successivement les anciens locaux souvent peu aérés et peu éclairés par de nouvelles constructions plus saines et plus commodes; c'est ainsi que les écoles de filles vont être logées l'année prochaine dans deux beaux bâtiments qui ont coûté plus d'un million. L'appui que prête l'esprit public à la sollicitude officielle est un fait plus réjouissant encore; le rapport de 1873 enregistre une foule de donations plus ou moins importantes au profit de l'instruction publique, qui font honneur à la générosité traditionnelle des Bâlois: citons une dotation de fr. 20,000 pour des étudiants pauvres, et des dons importants aux collections et à la bibliothèque qui s'est accrue, seulement de ce chef, de plus de 1,000 volumes. Citons en finissant quelques chiffres qui nous donneront une idée de l'extension extraordinaire qu'ont prise dans la ville de Bâle les établissements d'instruction publique. L'université a été fréquentée par 168 étudiants, le pædagogium (3 classes supérieures du gymnase), par 73 élèves; l'école industrielle supérieure (3 1/2 classes), par 135 élèves; pour le gymnase *humaniste* ou latin (6 classes dont 5 sont à deux ordres parallèles), le chiffre maximum de fréquentation est de 439; celui du gymnase *réal* ou industriel (5 classes doubles), de 560; celui de l'école secondaire (4 classes à 2, 3 ou même 4 ordres parallèles), de 601. L'école supérieure des filles (4 classes à 3 ordres et 2 doubles) a été fréquentée par 536 élèves; les écoles primaires de garçons ont eu 1,016 élèves, et celles des filles 1812; les écoles catholiques, 419 garçons et 370 filles; l'école d'orphelins, 144 enfants, et les écoles de la campagne 526; ce qui fait, en y comprenant les 1,499 élèves des écoles privées, un total de 7,390 élèves pour tous les établissements d'instruction publique de tous les degrés.

Nous renvoyons à l'intéressant article de M. le professeur Piccard (Le luxe d'une petite république. *Bibliothèque universelle*, novembre 1871) ceux de nos lecteurs qui voudraient se faire une idée complète des ressources considérables que l'initiative privée met au service de la science et de l'instruction publique dans cette petite république qui est, sous ce rapport, un modèle à citer et à suivre.

A. GILLIÉRON.

## CORRESPONDANCES.

En prévision de la décision que pourra prendre le congrès de Saint-Imier concernant le siège futur du comité à élire et l'assemblée géné-

rale de 1876, nous nous sommes adressé à M. Schaller, conseiller d'Etat et directeur de l'instruction publique du canton de Fribourg. Voici la réponse de l'honorable magistrat :

Fribourg, le 25 juin 1874.

Monsieur le Rédacteur,

Je ne puis me souvenir d'une lettre écrite au comité des instituteurs à Saint-Imier, ni des motifs qui ont pu la dicter ! Je vous ai bien écrit l'année dernière que s'il était possible de remettre d'une année la tenue de la fête à Fribourg, je le préferais, parce que nous avions déjà eu en 1873 la fête fédérale de gymnastique, en 1874 la fête des forestiers suisses et la réunion générale de la Société suisse d'utilité publique. Vous savez que ce sont toujours les mêmes personnes et les mêmes bourses qui sont mises à contribution. Une troisième fête fédérale ou intercantionale en 1874 eût été mal placée. Par contre, je ne vois pas le moindre inconvénient à ce que le siège de l'*Educateur*, ainsi que la fête annuelle, ait lieu à Fribourg en 1876. Je puis vous assurer que vous serez reçus très-cordialement. Je me suis déjà exprimé dans ce sens à M. Chaney, et tout récemment, en présence de Messieurs les instituteurs du Vully, M. Chaney m'a demandé si, cas échéant, je pourrais accepter la présidence du comité local de rédaction. Je lui déclarai que non, et cela pour deux motifs :

- a) J'ai déjà bien assez d'occupations sans cela ;
- b) Je dois garder une parfaite neutralité entre les diverses sociétés d'instituteurs qui existent dans notre canton. Toutes ont droit aux mêmes sympathies ; aussi je ne puis m'associer plus particulièrement aux travaux de l'une que de l'autre.

Je vous autorise à communiquer cette lettre au comité et vous prie de retirer une lettre à laquelle vous avez fait allusion et dont je n'ai pas le moindre souvenir.

Recevez, etc.

*Le directeur, H. SCHALLER.*

---

Des bords de la Broie, 19 juin 1874.

» Pendant le courant de l'année 1869, vous avez, à diverses reprises, combattu dans les colonnes de l'*Educateur*, la *Militairomanie* que consacrait le projet Velti. Vous et vos correspondants exprimiez le désir que, si le dit projet venait à paraître devant les Chambres fédérales, les instituteurs de la Suisse romande, presque tous opposés à ce projet pour ce qui les concernait, pétitionnassent pour faire connaître leur manière de voir à ce sujet.

» Aujourd'hui, les journaux nous apprennent que ledit projet, remanié par son auteur, va prochainement être soumis aux Chambres fédérales.

» Ne serait-il pas opportun, je dirai nécessaire que les instituteurs de la Suisse romande examinassent de nouveau, et sans tarder, cette affaire et pétitionnassent auprès des autorités fédérales pour exposer les inconvénients

» que la militairomanie amènerait inévitablement à sa suite, si elle était  
» introduite dans les écoles et si l'instituteur (qui ne demanderait pas mieux  
» de courir à la frontière en cas de danger) devait, en temps ordinaire,  
» passer une partie de son temps dans les camps ou les écoles militaires.  
» Telle est la question que je prends la liberté de venir vous soumettre.  
» Par l'organe de l'*Educateur* ou de toute autre manière, les instituteurs de  
» la Suisse romande pourraient s'entendre sur ce sujet dont l'importance ne  
» saurait échapper à aucun d'entre nous. »

Nous remercions l'instituteur vaudois qui nous envoie ces lignes pour la communication qu'il a bien voulu nous faire, et qui mérite toute l'attention du corps enseignant de tous les degrés, mais surtout des instituteurs primaires. Du nouveau projet Welti, nous n'avons vu encore que l'exposé des motifs dans le *Grenzpost* de Bâle. Ce haut magistrat se préoccupant exclusivement du point de vue de la défense nationale, estime que pour que la Suisse puisse tenir sa place entre les grands et puissants voisins qui l'enserrent de trois côtés, il faut que tout le monde y soit soldat et que nous suppléions à ce qui nous manque en présence des armées permanentes et de l'organisation prussienne par une préparation donnée déjà à l'enfant dans les écoles primaires par les instituteurs. « Le système actuel, dit M. Welti, était calculé pour les  
» temps où la jeunesse n'apprenait rien. Mais maintenant qu'on est revenu  
» de cette erreur, ne serait-ce pas un contre-sens impardonnable que de com-  
» mencer l'instruction civique à l'école primaire et d'ajourner l'instruction  
» militaire à l'âge de 20 ans ? L'antiquité, dans ses beaux temps, ne connaît-  
» pas cette distinction entre le civil et le militaire, et eût encore moins  
» compris la distance qu'on veut mettre entre ces deux éducations. C'est la  
» mission grandiose des Etats qui n'ont que des milices, c'est-à-dire des Etats  
» républicains, de rétablir cette unité de la culture dans son éducation mili-  
» taire. Non-seulement nous réussirons de cette façon à communiquer avec ai-  
» sance à nos jeunes gens toutes les connaissances pratiques qu'acquièrent nos  
» recrues. Mais il en résultera un avantage que l'organisation actuelle n'offre  
» que bien rarement, c'est l'esprit d'ordre, de ponctualité, et cette discipline  
» dont nous faisons consister la plus haute expression, non dans une obéissance  
» aveugle, mais dans la pensée que les grands résultats ne s'obtiennent que  
» par la subordination du particulier au général et par la réunion des forces.  
» Impossible que la tendance guerrière que nous envisageons comme le but  
» de l'instruction que nous réclamons de la jeunesse, n'ait pas cette action  
» dont nous parlons sur tout le système éducatif. »

Quand M. Welti parle de l'antiquité, c'est évidemment de l'austère et rude Sparte qu'il parle, plutôt que d'Athènes, ville de liberté et d'un esprit large et cultivé. C'est à Sparte surtout que tout était subordonné à la pensée guerrière qui ne faisait qu'un avec la pensée patriotique. Nous n'avons pas encore le projet de loi auquel les paroles que nous venons de citer servent d'introduction et de passeport auprès des chambres et du public. Mais, sans méconnaître les besoins de la défense nationale, jamais un sincère ami de l'école et de la civilisation ne pourra voir sans douleur un *instituteur* devenir

*instructeur* et surtout l'instruction subordonnée au militarisme, l'école à la caserne. Le militarisme en fait d'école sent la barbarie, s'il sacrifie les intérêts intellectuels et s'il fait du maniement des armes la condition *sine qua non* pour les fonctions enseignantes.

Voilà notre impression première ; elle est la même qu'il y a 6 ans, bien que nous rendions hommage à l'intention qui a dicté le projet de loi. Au reste, la discussion est ouverte dans nos colonnes à ceux qui se poseraient en champions, tout comme à ceux qui s'en déclareraient les adversaires. La Suisse allemande, qu'on représentait à l'époque du congrès de Bâle comme toute ralliée au projet Welti, ne l'était alors qu'en partie. L'idée y a-t-elle fait des progrès depuis ? C'est ce que nous ne tarderons pas à savoir, et nous le dirons franchement à nos collègues de la Suisse romande. S'il vient, comme nous le désirons, de nos collègues allemands à St-Imier, ils nous feront d'ailleurs part de leurs observations. Pour juger en pleine connaissance de cause, il faudrait, nous le répétons, avoir le texte de la loi sous les yeux et nous n'avons encore qu'un exposé de motifs.

---

## CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE.

---

FRANCIA NYELVETAN, Grammaire française en langue magyare ou hongroise, par M. Schwiedland, professeur à Buda-Pest, 1854. *Franklin-Farsulat*. 140 pages in-8°.

M. Frédéric Schwiedland, Neuchâtelois établi en Hongrie, a travaillé à une grammaire sur un nouveau plan où il commence par les deux verbes auxiliaires, passe ensuite aux 4 conjugaisons, puis fait la revue des verbes pronominaux, irréguliers et n'aborde que plus tard les règles de grammaire et de syntaxe traitées dans le cours élémentaire.

Nous ne comprenons malheureusement pas la langue des Pétöfi, des Arany, et des grands écrivains de ce pays que nous ne connaissons que par des traductions allemandes et françaises dues entre autres à un littérateur hongrois qui a passé un certain temps au milieu de nous, M. Kertbeny. Mais il suffit que M. Schwiedland nous ait envoyé son livre et qu'il soit l'un de nos compatriotes pour que nous nous empressions de l'annoncer. Les amateurs, s'il en est, pourront le consulter à la bibliothèque de Neuchâtel, où nous le placerons à côté d'un autre ouvrage du même auteur écrit en français.

SUJETS ET MODÈLES DE LEÇONS pour L'ENSEIGNEMENT INTUITIF, par le Dr Guillaume SOMMER, professeur à l'école normale de Metz. Fribourg en Brisgau. *Herder*, éditeur, 1864. 97 pages.

Cet ouvrage est très-bien fait ; il est pensé avec clarté et conduit avec méthode. Nous n'avons rien vu de plus lucide et de plus rationnel pour l'enseignement par l'*aspect* ou pour l'*Enseignement des yeux*, comme on dit parfois. La matière contenue dans ce manuel est, du reste, celle qu'on trouve

dans la plupart des traités de ce genre. On y passe en revue la salle de classe, les ustensiles, meubles et autres objets — les animaux domestiques — les plantes — les parties du corps de l'homme —.

A ces diverses parties qui forment le cadre habituel de l'intuition, l'auteur a eu l'heureuse idée de joindre des tableaux en parallèles où sont comparés des objets ayant une certaine analogie, comme la table et la chaise, le tableau noir et l'ardoise, le cheval et l'âne, le couteau et la fourchette.

Ces *comparaisons* offrent l'occasion d'exercer de plus en plus le jugement de l'élève et de former en lui la pénétration d'esprit. Au point de vue du style, quelques phrases nous ont frappé par une certaine incorrection et un manque de netteté qui contraste avec celle de la méthode et du raisonnement. Ainsi cette phrase bizarre et décidément fautive : *A quoi sert le nez encore à quelques hommes ?* — A supporter les lunettes. — On dit : *porter et non supporter des lunettes*. Ensuite, la question elle-même est d'un tour tout à fait étrange. Dans la comparaison de la table et de la chaise, on trouve la question suivante : « Quel meuble est aussi bien la table que la chaise ? — On ne sait pas ce que l'auteur veut dire.

TABLEAUX POUR L'ENSEIGNEMENT par intuition de la sphère et de la Géographie physique, publiés par le Dr GUILLAUME et par le Pénitencier de Neuchâtel.

Nous avons annoncé dans le courant de cette année les tableaux de M. le Dr Guillaume,<sup>1)</sup> et nous n'y revenons que pour en indiquer le prix utile à connaître aux commissions d'école et aux chefs d'établissement. Prix d'un tableau sur feuille, 50 centimes; cartonné 1 fr. 25. Prix des 8 feuilles pour un globe terrestre 1 fr. Prix d'un globe terrestre en fort papier monté 4 fr.

Nous savons qu'il s'en fait une édition pour la Suisse allemande.

KLEINE SCHULGEOGRAPHIE. (Petite Géographie des écoles). Manuel pour l'école populaire, par Guillaume ISLEIB, GÉRA. 1873.

Cette petite géographie est bien faite, en ce sens qu'elle renferme sur chaque pays les plus essentielles relatives aux limites, à la population, à l'état du sol, aux productions, à la division politique et administrative et donne de plus pour chaque pays un petit résumé d'histoire. Mais dans un enseignement populaire, doit-on commencer par des notions de géographie mathématique et physique ? Ces notions sont réduites, il est vrai, à leur plus simple expression. Mais on connaît la maxime du sage en pédagogie : *Du connu à l'inconnu, du simple au composé*, et non à l'inverse.

SOMMARIO DI STORIA SWIZZERA (sommaire d'histoire suisse) 3<sup>me</sup> édition. Lugano 1874. AJANNI et BERRA.

Ce petit sommaire d'histoire suisse en 85 pages, est accompagné de notions

1) Voir dans le N° de février (p. 42), le compte-rendu (nous ne disons pas le rendu-compte), de M. Louis Favre, directeur du gymnase cantonal.

de géographie et d'une statistique de la population, des capitales et des confessions. Ces sortes de travaux sont nécessairement un peu secs. Puis, comme la plupart des abrégés qui ne sont pas composés par des historiens, le sommaire se borne à raconter les faits, sans tenir compte des recherches de la science. Ainsi on y trouve toujours la bataille du Léman, dont aucun historien, aujourd'hui, ne défend plus la réalité, et l'épisode de Guillaume Tell avec toutes ses broderies. Il est cependant à désirer qu'on sorte de cette ornière.

GEDANKEN UND VORSCHLÄGE (Pensées et Projets) pour une transformation de l'éducation populaire, par KARL VÖLKER, professeur à Schaffhouse. 1874. 32 pages.

On a tort, dit l'auteur, d'attribuer à l'influence de l'école une signification qu'elle ne peut avoir. Elle n'est pas le seul facteur de la vie morale et intellectuelle et n'est même réellement utile à cette dernière, que lorsqu'elle est un véritable institut d'éducation agissant sur le cœur et la conscience. Toutefois, M. Völker ne pense pas que ce soit avec raison qu'on rende l'école responsable de l'accroissement de crimes qu'on signale depuis la multiplication des moyens d'instruction. Il nous montre les peuples les moins civilisés plus exposés aux bouleversements sociaux que les peuples les plus avancés. Mais pour que l'école remplisse un rôle, M. Völker croit qu'elle devrait satisfaire à certaines conditions qu'il énumère au nombre de douze et que nous ne faisons qu'indiquer. La fréquentation de l'école primaire doit être précédée de celle d'un jardin d'enfants où on commencerait à inculquer aux enfants de bonnes habitudes. L'enseignement serait intuitif ; le maître donnerait l'exemple de la moralité. L'histoire à l'école élémentaire se renfermerait dans la biographie des hommes remarquables, dans le développement moral et intellectuel des peuples ; la religion se circonscrirait à l'explication des commandements, aux vérités fondamentales et aux doctrines du Christ prêchées sur la montagne. L'enseignement de la grammaire est long et fastidieux ; il se bornerait à faire reproduire à l'élève les choses qu'il a lues ou entendues, avec facilité et correction. L'enseignement des nombres se réduirait à la solution des problèmes de la vie usuelle, à la géométrie unie au dessin. La réforme de l'orthographe, dans le sens de la simplification, est un des *postulats* de M. Völker. La fréquentation de l'école doit être obligatoire ; l'instruction des instituteurs prendrait 4 ans. Pour les enfants qui n'ont pas suivi une école secondaire, l'école complémentaire serait obligatoire. Un enseignement, appelé de confirmation, serait donné par les ecclésiastiques.

Comme on le voit par ces indications, les vœux de M. Völker se composent d'éléments divers et dont quelques-uns ont déjà trouvé leur réalisation dans l'école actuelle. La dernière partie de la brochure renferme un coup d'œil critique sur l'enseignement supérieur que l'auteur voudrait plus technique que littéraire. C'est la vieille querelle du classicisme et du réalisme. Plus loin, il se plaint de l'étude du droit qu'il trouve répondre le moins aux exigences de notre époque, parce que la législation n'ose pas rompre avec les coutumes

et les préjugés du peuple. Nous ferons observer ici à M. Völker ce que Solon disait des lois qu'il avait données aux Athéniens : « Ce sont non les meilleures » lois que l'on puisse faire, mais les meilleures que le peuple soit capable de « supporter. » Les peuples, en un mot, ne sont pas faits pour les lois, mais les lois sont faites pour les peuples. On peut d'ailleurs voir dans l'admirable histoire de la civilisation par sir Thomas Buckle, le peu d'effet, disons plus, le mauvais effet des lois qui ne reposent pas sur les mœurs et les idées. Outre qu'on ne les observe pas, elles produisent encore souvent une réaction en sens contraire. Voulez-vous améliorer, changer les lois, commencez par changer les idées.

A propos de théologie, M. Völker entre dans d'assez grands détails sur la situation actuelle et les questions brûlantes des rapports entre l'Etat et l'Eglise. Il voudrait voir enlever l'enseignement tout entier au clergé catholique romain et se prononce pour la création d'une faculté de théologie obligatoire pour les jeunes gens qui voudront se vouer au sacerdoce.

M. Völker clôt sa brochure en rompant une lance en faveur de l'anthropologie ou plutôt de la physiologie au sujet de laquelle il pose aux instituteurs une vingtaine de questions dont nous donnons celle-ci comme échantillon : Quelle est l'étendue du crâne d'un enfant et dans quelle proportion s'accroît-il chaque année ? (A mesurer avec le mètre.)

---

## CHRONIQUE SCOLAIRE

---

**ZURICH.** — Une commission composée de MM. Treichler à Stäfa, le célèbre oculiste Horner à Zurich, Ott, instituteur secondaire à Männedorf et Schönenberger à Unterstrass, est invitée à examiner la question de savoir quels sont les dangers qui résultent pour la vue de la fréquentation de l'école et ensuite de la question corrélatrice du remède à y apporter.

**ZURICH.** — Un instituteur de Zurich, M. Hermann Goetz, a composé un opéra imité de Shakespeare. Cette pièce a été achetée par le théâtre grand-ducal et national de Mannheim.

**NEUCHATEL.** — Les examens pour le diplôme de l'enseignement primaire et que dans ce canton on a baptisés du nom d'examens d'Etat pour les distinguer des examens faits dans les communes, ont eu lieu les 6, 7, 8, 9 avril au bâtiment du Gymnase ; 32 aspirantes et 8 aspirants seulement se sont présentés. Il n'y a évidemment pas là le bois nécessaire pour combler les vides qui existent dans le corps enseignant primaire du canton. Aussi songe-t-on à améliorer la position des instituteurs, bien que Neuchâtel soit au nombre des cantons qui traitent le mieux les maîtres d'écoles primaires.

**SCHWYZ.** — Il est sorti des presses de M. Benziger une brochure intitulée *les Exigences de la Santé dans l'Ecole populaire*. L'auteur est M. Marti, directeur du séminaire des instituteurs du canton. M. Marti était le délégué du conseil d'éducation à l'exposition de Vienne. Les points traités dans cet écrit sont les suivants: Le mobilier de l'école, — l'atmosphère de l'école, — la lumière de l'école, — le chauffage de l'école. (Volksschulblatt, Organ für christliche Erziehung.)

**SOLEURE.** — Ce canton a célébré le Jubilé anniversaire de 50 ans d'enseignement de M. Scheidegger, instituteur au Steinhof, paroisse d'Eschi. Sur la place de l'auberge s'étaient réunis les autorités et un grand concours de citoyens, ainsi que bon nombre d'instituteurs des districts voisins et même des districts bernois du voisinage. Des paroles chaleureuses furent adressées au Nestor de l'école; puis tout le monde se forma en cortège et se rendit au temple qui se trouva trop étroit pour les participants à la fête; car toute la population d'Eschi se vit contrainte de faire place aux étrangers. C'était le corps enseignant du cercle de Kriegstetten qui avait pris la direction de la journée et qui entonna dans le chœur un chant religieux. Le discours fut prononcé par M. le landamman Vigier, comme chef du département de l'instruction publique. N'est-il pas beau de voir le chef de l'instruction publique et, on peut dire, le chef de la République lui-même venir honorer ainsi un vétéran de l'enseignement?

La grand'messe commença ensuite et ne finit qu'à midi. La partie joyeuse de la fête s'ouvrit. Le village de Steinhof avait construit une espèce de cantine; toutes les maisons étaient ornées et une batterie de mortiers saluait le cortège. Vraiment Steinhof s'était distingué!

Cette partie du festival fut ouverte encore par un discours prononcé dans la cantine par M. Schlæfli, inspecteur d'écoles, et qu'inspirait la circonstance qu'il avait été lui-même l'élève de Scheidegger.

Le couronnement de la cérémonie fut la remise au respectable instituteur des multiples présents du gouvernement, des instituteurs de district, de plusieurs élèves anciens et actuels. Les enfants y auraient bien volontiers joint le leur; mais comme le dit la jeune fille vêtue de blanc qui parla au nom de l'école, les pauvres enfants ne possédaient rien, n'avaient rien à donner que leurs cœurs, ce qu'ils firent par l'organe de leur oratrice, la fille du syndic ou *amman* du village.

**AUTRICHE. (Tyrrol.)** — Les jésuites qui ont entre leurs mains l'université d'Innspruck, ont été vivement attaqués à la diète ou *Reichsrath* par le professeur Snell. Mais le ministre de l'instruction publique, M. de Stromayer, qui les protège, a été secondé dans ses efforts non-seulement par le parti féodal et ultramontain, mais encore par le parti des *nationaux éclairés*, comme il s'appelle, et qui veut, dit-il, la liberté. Les libéraux ont réclamé en vain la séparation du ministère des cultes de celui de l'instruction publique.

**AUTRICHE.** — M. Gobonz, inspecteur des écoles à Klagenfurt en Styrie, a fait cadeau de sa riche bibliothèque à l'école de Gandersheim. A Uzon, près Klausenbourg, en Transylvanie, un vieux caporal, szekler de race, a fondé une école de ses propres deniers. Ce généreux vétéran a déclaré en assemblée de commune qu'il sacrifiait avec joie sur l'autel de l'éducation une fortune acquise tout entière par le travail et l'épargne. Cette fortune consiste en 24 arpents de terre et 12,000 pièces de 20 kreuzer.

**ETATS AUTRICHIENS. (Styrie.)** — Les feuilles pédagogiques de Vienne nous apprennent un fait de brutalité en paroles d'un chapelain qui est digne de figurer à côté des merveilles du genre. Le chapelain B. expliquait aux enfants les tourments de l'enfer. Puis s'adressant à une petite fille dont le père était mort peu de temps auparavant: « Où va celui qui meurt sans sacrement, en enfer ou au ciel? » — « En enfer, » répondit timidement l'enfant. — « Maintenant, » reprit le chapelain, « tu sais où est allé ton père qui est

**mort de cette façon.** » — C'est ainsi que certains ministres de la religion rendent aimable la doctrine d'amour du Christ.

**ALLEMAGNE.** Grand-duché de Hesse. — Les instituteurs de ce pays ont choisi un membre du corps enseignant comme rédacteur de leur organe et ont fixé son traitement à 1400 florins, et lui ont décerné une coupe dorée qui contenait 1000 florins en pièces valant environ 20 fr. « C'est là, disent les feuilles pédagogiques de Vienne, un exemple unique dans les fastes de la pédagogie, et qui fait honneur à M. Schmidt, l'heureux rédacteur, et au corps enseignant hessois. Nous ajouterons une autre remarque à celle de M. Jessen : c'est qu'il paraît que le corps enseignant hessois a une bourse mieux garnie que celle des instituteurs suisses.

**ALLEMAGNE** — L'assemblée générale de la Société de l'Education pour le Palatinat catholique a eu lieu à Landshut le 27 mai. L'église était comble ; les couleurs allemandes, bavaroises et papales étaient arborées. On évalue de 1000 à 1500 le nombre des participants. L'évêque de Haneberg a présenté un rapport sur les opérations de la société et a cherché à justifier le catholicisme romain de l'accusation de porter atteinte au patriotisme et à la vraie culture. Un chœur de 100 chanteurs étonna de ses accens la foule assemblée. « Prière, paix et travail » telle est la devise du Verein, selon l'instituteur Mohr de Schaidt.

**DANEMARK.** — Le roi de ce pays a conféré à un instituteur éminent de sourds-muets, auquel revient l'honneur d'avoir fondé le premier congrès pédagogique relatif à cette partie de l'enseignement, la croix de chevalier de l'ordre de Danebrog.

**ETATS-UNIS.** — Nous recevons d'une demoiselle qui a fréquenté l'année dernière l'école supérieure de Neuchâtel, Mlle Alice Worcester, le 36e rapport du comité scolaire annuel de Watertown, publié à Boston, et nous voyons entre autres que la géographie physique élémentaire de M. Guyot, de Neuchâtel, est en usage dans cette école. Mlle Worcester, qui y enseigne le français, se sert de la grammaire historique de Brachet. On sait le rôle excessif que le *Text-Book* prend en Amérique.

**CHINE ET JAPON.** — Des cartes géographiques de ces deux pays ont été présentées à la Société de géographie de France et offrent des particularités curieuses. Une carte non détaillée exécutée par les Japonais a donné à la terre la forme d'un *anneau plat* en montrant le Kamtchatka aux deux extrémités, à droite et à gauche de la carte. La carte s'arrête à quelque distance du pôle, afin de laisser dans le vague les contrées inconnues ou mal explorées. La langue chinoise et la langue japonaise ont été employées alternativement pour les tableaux qui sont sur la carte. La carte de Japon comprend les 13 Etats voisins de la grande montagne Fuh Ama qui est couverte de temples. Elle est figurée en jaune comme un soleil. Jeddo est indiqué en rouge. Cette carte était à l'usage exclusif du gouvernement japonais. Défense était faite d'en prendre copie. Les noms des Etats sont marqués par de grands carrés rouges oblongs ; les petits carrés rouges indiquent les capitales de ces Etats ; des contours jaunes les districts. Un point noir désigne les grandes batailles. Le *Journal officiel* de France admire l'ingéniosité des Japonais dans l'emploi des signes indicateurs.